



Pôle patrimoine et cadre de vie
Direction voirie et éclairage public
Rapporteur : Patrice MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_220
SÉANCE DU 25 JUIN 2025

73 - APPROBATION DU RÈGLEMENT VOIRIE

Le règlement de voirie en vigueur date du 29 mars 1989 a été rédigé par la Communauté Urbaine de Cherbourg. Le document actuel est axé exclusivement sur l'organisation des chantiers exécutés sur le domaine public routier.

Un nouveau règlement de voirie est proposé, applicable à l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin et destiné à toutes les personnes intervenant sur le domaine public routier communal. Ce document est opposable aux tiers.

Suivant les dispositions de l'article R.141-14 du code de la voirie routière, le règlement de voirie a pour but de fixer les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art.

Il permet également de fixer les modalités d'occupation, d'utilisation et de gestion du domaine public routier communal.

Il est décomposé selon les chapitres suivants :

- droits et obligations des riverains,
- modalités d'occupation du domaine public routier,
- modalités d'intervention sur l'espace public lors des travaux,
- infractions et sanctions.

Le règlement de voirie donne un cadre juridique, technique et financier aux interventions sur le domaine public routier.

Vu le projet de règlement de voirie ainsi que ses annexes,

Considérant que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de procéder à l'élaboration de ce nouveau règlement de voirie afin d'améliorer la gestion de son patrimoine,

Considérant que l'avis des concessionnaires de droit a été sollicité sur le projet de règlement,

Il est proposé au conseil municipal, un nouveau règlement de voirie reprenant l'ensemble des modalités liées aux interventions sur le domaine public routier.

Le conseil municipal est invité à :

- valider le projet de règlement de voirie et ses annexes,

- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- préciser qu'il entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h44		Nombre de votants : 54	
Pour : 53	Contre : 0	Abstentions : 1 Agnès TAVARD	NPPV : 0

Le Président de Séance,

Benoit ARRIVÉ

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVÉ
Date de signature : 27/06/2025
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ
Date de signature : 27/06/2025
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 14

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Département de la Manche

Conseil municipal du 25 juin 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 51

Date de la convocation et de son affichage : 12 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 12 juin 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée à 19h36) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée à 17h30) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée à 18h56) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée à 20h33) - PLAINEAU Nadège (arrivée à 18h21) - RONSIN Chantal - ROUILLÉ Maurice (mandataire RONSIN Chantal de 18h50 à 20h10) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire LEQUILBEC Frédéric jusqu'à son arrivée à 19h13) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VILDIER Sandrine - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné pouvoir à BOUSSELMAME Noureddine

BRANTONNE Pascal a donné pouvoir à PECORARO Yvonne

HAMON-BARBÉ Françoise a donné pouvoir à MAGHE Jean-Michel

ABSENTE

HAMEL Estelle

DÉPORT

ARRIVÉ Benoit pour la délibération 26

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification